# **NATATION SYNCHRONISEE**

# **REGION ALSACE 2016/2017**







# **ENF**: Ecole de Natation Française

Le règlement et la mise en place des ENF1 et ENF2 sont régis par l'ERFAN de la région. Les personnes à contacter sont Denis Westrich (CTR Alsace) et Joëlle JOLLY (Présidente de la Commission ENF Régional et CD67).

### **ENF 3 « synchro »:** Responsable programme ENF « synchro » : **ANIDO Aline**

L'ENF 3 étant une épreuve du synchronat découverte, il sera passé le jour des compétitions synchronat. Les résultats devront être envoyés, à savoir le fichier de validation en PDF de la propulsion ballet, par mail, par le Juge Arbitre de la compétition à Joëlle JOLLY et Denis WESTRICH afin qu'ils soient enregistrés sur extranat.

### Rappel des adresses mail:

Denis WESTRICH : denis@westrich.netJoëlle JOLLY : cd67enf@gmail.com ?

### Engagements et frais d'engagements :

La date limite fixée à 8 jours avant la date de la compétition sera respectée, et aucune modification ne sera acceptée après cette date.

Les engagements seront à faire obligatoirement sur EXTRANAT pour les nageuses, les officiels et officiels en examens.

Tout engagement parvenu hors délai ou qui ne figurera pas dans le listing d'Extranat sera refusé.

Doivent parvenir par mail au club organisateur :

- tableau d'engagements nageuses complétés
- feuille d'engagement des évaluateurs et assistants évaluateurs
  - → Une copie des engagements sont à envoyer à <u>anido.aline@hotmail.fr</u>

ALSACE	ENF 3 → 1€ /nag	Club Organisateur
--------	-----------------	-------------------

Les clubs sont exemptés de payer les frais d'engagement sur les compétitions qu'ils organisent ou les clubs mettant à disposition leur infrastructure. (ENF3)

# **FORMATIONS:**

Formation ENF1: Cf calendrier ERFAN alsace Formation ENF2: Cf Calendrier ERFAN alsace

Formation ENF3 : Date à Définir le jour du recyclage des officiels Natation Synchronisée

### Formation des officiels SYNCHRO:

Etant donné le changement de règlement suite aux nouveaux programmes FINA et FFN, la totalité des officiels et officiels en examens devront être recyclés cette saison.

**DATE A DEFINIR** 

# **EPREUVES de Synchronat:**

### **Engagements:**

La date limite fixée à 8 jours avant la date de la compétition sera respectée, et aucune modification ne sera acceptée après cette date.

Les engagements seront à faire obligatoirement sur EXTRANAT pour les nageuses, les officiels et officiels en examens.

Tout engagement parvenu hors délai ou qui ne figurera pas dans le listing d'Extranat sera refusé.

Sur demande du Club organisateur, les clubs participants à la compétition devront adressés dans les délais requis leurs engagements prévisionnels afin de faciliter l'élaboration du programme prévisionnel de la compétition.

Le club organisateur devra envoyer les ordres de passage des différentes épreuves <u>le</u> mercredi précédent la compétition afin de permettre aux clubs participants de contrôler <u>leurs engagements.</u>

En raison des difficultés pour assurer le suivi des Officiels en examen, le Responsable des Officiels aura la possibilité de refuser ou diminuer la présence de ceux-ci sur une épreuve de synchronat, s'ils sont trop nombreux.

Les premières inscriptions seront retenues, et une fois le quota atteint les inscriptions supplémentaires seront refusées.

### Rappel des adresses mail:

- ANIDO Aline : anido.aline@hotmail.fr
- MULLER Vanessa (responsable des officiels) : mulvan.synchro@gmail.com
- Marilyne PELIZZONI (responsable adjoint des officiels) : m.pelizzoni@wanadoo.fr

### Frais d'engagements et pénalités :

### Frais d'engagements :

BAS-RHIN	Epreuves du Synchronat	Libellé règlement	
Journée de découverte	2 €/nag./épreuve	CD67	
Synchro d'Argent	2 €/nag./épreuve	CD67	
Synchro d'Or	2 €/nag./épreuve	CD67	
HAUT-RHIN	Epreuves du Synchronat	Libellé règlement	
HAUT-RHIN  Journée de découverte	Epreuves du Synchronat 2 €/nag./épreuve	Libellé règlement Club organisateur	
	•		

Les règlements se feront à la fin de la saison avec un seul et unique chèque/virement par club et destinataire (CD67 ou club organisateur).

Pour les compétitions où le club organisateur récupère les frais d'engagement (ENF 3 + Haut Rhin), les factures seront directement remises le jour de la compétition.

Les clubs sont exemptés de payer les frais d'engagement sur les compétitions qu'ils organisent ou qu'ils accueillent.

### Pénalités :

- ❖ Forfait nageuses post-engagement ou le jour de la compétition : 10 euros/épreuve Les pénalités ne seront pas appliquées sur présentation d'un certificat médical (dans les 72 heures après la compétition)
- Forfait d'officiels post-engagement ou le jour de la compétition : 100 euros Possibilité de faire remplacer un officiel par un autre officiel de niveau équivalent et non initialement prévu dans le jury de départ.
- Forfait d'officiels en examen post-engagement ou le jour de la compétition (y compris ceux qui ne se présentent qu'1/2 journée alors qu'ils étaient inscris sur la journée entière): 50 euros
- Si le club ne fournit pas d'officiels pour la compétition : 100 euros Possibilité d'un seul joker par club et par an si le club engage des nageuses dans les synchronats de formation.

La totalité des pénalités financières sera reversée au Comité Départemental (67 ou 68 selon le lieu de la compétition).

### Organisation générale :

Le jury de la compétition sera établi par le responsable des officiels, son adjoint ou le Juge Arbitre de la compétition en accord avec le club organisateur de la compétition.

Le programme de la compétition sera établi par le juge arbitre de la compétition, en accord avec le club organisateur de la compétition et le responsable des officiels ou son adjoint.

En cas d'engagement de nageuses à la fois en journée de découverte, Synchro d'argent/ Synchro d'or, le club devra engager <u>1 officiel du niveau requis pour chaque niveau</u>. Il serait souhaitable qu'au-delà de <u>12 nageuses engagées dans une même épreuve un 2ème</u> juge soit également engagé pour l'épreuve.

Les juges en examen seront engagés sur extranat en même temps que les officiels du club. Tout juge en examen non engagé sur extranat ne sera pas admis à passer des épreuves le jour de la compétition.

Les entraîneurs et toutes personnes ne faisant pas partis du jury (jury, secrétariat, déléguée) ne sont pas autorisés à rester le long du bassin, ni sur les plots, pour le bon déroulement des épreuves. Une zone de non circulation sera mise en place dans la mesure du possible, en dehors de cette zone, exclusivement, les entraîneurs pourront circuler.

### **Les Epreuves**

### • ENF 3 :

Un seule musique sera choisi pour l'ensemble de la région Alsace afin de pouvoir faire passer lors des sessions de synchro nat plusieurs nageuses en même temps avec des jurys spécifiques

### → Jain Come

### Propulsion Technique:

Ces épreuves seront réalisées sur les premiers 12m50 du bassin afin de permettre aux officiels de juger les nageuses sur une même zone du bassin.

### Diffusion des résultats :

Les résultats des épreuves devront, dans la mesure du possible, être donnés le jour de la compétition.

- Une copie informatique au format excel sera envoyée au responsable des officiels et à Lionel MULLER – <u>lionel.muller67@sfr.fr</u>, pour le suivi des validations synchronat dans les 72h suivant la compétition
- Une copie pdf à chaque club participant dans les 72h suivant la compétition

Un tableau récapitulatif des résultats devra être transmis, après chaque session, par chaque club, au responsable régional, suivant le tableau transmis par la Responsable Régionale.

### Dates et épreuves des journées Synchro'nat : CF Annexe 1

Des épreuves de synchro'nat seront organisées pendant les régionaux Juniors et Espoirs. Cependant en fonction des engagements aux compétitions régionales, le Club organisateur pourra réduire les engagements aux épreuves de synchronat si les clubs ayant engagé des nageuses en synchro'nat n'ont pas limité raisonnablement leurs engagements.

# **COMPETITIONS REGIONALES:**

### Cf Annexe 2 : Calendrier

En référence au programme FINA, FFN et aux règlements IRNE, les compétitions régionales (Championnats Régionaux et Challenge ) seront organisées par catégorie d'âge :

-Avenir : 9 – 12 ans (2008, 2007, 2006 et 2005) -Jeune : 12 – 15 ans (2005, 2004, 2003 et 2002) -Junior : 15 – 18 ans (2002, 2001, 2000 et 1999)

-Senior: 19 ans et plus (1998 et avant)

-TTC: 15 ans et plus (2002 et avant)

Les modalités d'engagements (pré-engagement et extranat ...), la qualification des nageuses et ballets des régionaux aux interrégionaux, le système de notation seront les mêmes que pour les compétitions IRNE, FFN et FINA.

La qualification en interrégion ne tient pas compte des pénalités de nageuses manquantes en équipe libre.

# **Les Championnats:**

### Frais d'engagement

8€ par ballet + 2€ par nageuse

Le club organisateur et le club accueillant la compétition seront exemptés de frais d'engagement. Les frais d'engagement seront établis à l'ordre du comité natation Alsace. Une facture globale sera faite en fin de saison.

### Les podiums:

Afin de valoriser les jeunes nageuses de chaque catégorie Avenir, Jeune et Junior, un podium spécifique en figures imposées sera mis en place à chaque compétition régionale.

Juniors : Classement Général + Classement Jeune 2001 et 2002 Jeunes : Classement Général + Classement Jeune 2004 et 2005

Avenir: Classement Général + Classement Jeune 2008 + 2007 + 2006 + 2005

# Le Challenge Alsace :

### **Conditions de participation :**

- Etre titulaire du Pass'Compétition pour les nageuses nées en 2004 et après ; pour les nageuses nées en 2003 et avant, la participation est libre
- Pour la catégorie « Piou-Piou », avoir validé l'ENF 1 et 2

Conformément au règlement FFN et INRE, un double classement sera organisé :

1/ la catégorie A avec des nageuses n'ayant pas participé à des Régionaux dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageuses au maximum qui ont fait les Championnats Régionaux)

2/ la catégorie B avec des ballets ayant participé aux Régionaux et/ou N3 non qualifiés en N2. Les nageuses non qualifiées en N3 et en N2 pourront participer au Challenge ALSACE à condition de respecter le contenu des épreuves notamment en terme de durée de ballet.

### Frais d'engagement : 5€ par ballet

Le club organisateur et le club accueillant la compétition seront exemptés de frais d'engagement. Les frais d'engagement seront établis à l'ordre du comité natation Alsace. Une facture globale sera faite en fin de saison.

## Catégorie d'âge :

Une catégorie supplémentaire « appelée les Piou-Piou » sera réservée au 2009 et après. L'année de naissance 2008 sera considérée comme une année charnière pour le Challenge d'Alsace.

<u>Durée des épreuves</u>: Le temps des ballets est de + ou – 15"

	SOLO	DUO	EQUIPE LIBRE	COMBINE
<u>Piou - Piou</u>	1'00	1'00	1'30	
<u>Avenir</u>	1'30	2′00	2'30	3'00
<u>Jeune</u>	1'45	2'15	3'00	3'30
Junior / Sénior / TTC	2'00	2′30	3'30	4'00